

## Dératisation

Au mois d'octobre, la 2e campagne de dératisation de l'année 2012 sera déclenchée. Une lutte préventive permanente empêche les rongeurs de proliférer sur la ville. En juin dernier, une prolifération inhabituelle de rats au nord du centre-ville a nécessité un plan de dératisation en urgence.

Les services municipaux, bailleurs et copropriétaires ont coordonnés leurs efforts pour enrayer cette invasion de rongeurs et assurer une dératisation complète. Une surveillance et des contrôles réguliers ont été instaurés pour permettre une éventuelle intervention rapide d'une société de dératisation. La nouvelle campagne de dératisation sera déclenchée simultanément dans toute la ville :

### Lutte offensive :

La destruction des rongeurs sera assurée par des pièges et par des appâts préparés avec des produits raticides-souricides homologués par le ministère de l'Agriculture.

### Lutte défensive :

Il est demandé aux habitants une vigilance accrue des règles d'hygiène car la propreté et le respect de l'environnement urbain sont l'affaire de tous :

- > Ne pas abandonner des déchets sur la voie publique, aux abords des immeubles et dans les espaces verts, jeter de la nourriture aux animaux.
- > Les locaux des poubelles doivent être soigneusement entretenus. Ne pas stocker les containers de déchets en dehors des jours de ramassage.
- > Disposer des récipients de collecte des déchets ménagers en quantité suffisante de façon à éviter toute surcharge et tout éparpillement de déchets, les maintenir fermés en dehors des opérations de remplissage.
- > Tenir les cours, caves, sous-sols et jardins en bon état de propreté;
- > Obturer de manière efficace tous les orifices permettant le passage des rongeurs à l'intérieur des immeubles.
- > Remédier aux éventuels défauts d'étanchéité des ouvrages d'évacuation des eaux usées et pluviales, et obturer les regards de visites par des tampons étanches.
- > Équiper les orifices d'évacuation des eaux usées et pluviales de dispositifs s'opposant aux remontées des rongeurs.

Pour tous renseignements complémentaires, le service communal d'hygiène et de santé peut être contacté au 01 49 63 71 42.

**MAIRIE DE TREMBLAY-EN-FRANCE**

18 boulevard de l'Hôtel de Ville  
93290 Tremblay-en-France

01 49 63 71 35